

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de VIEUX CHARMONT (25614)

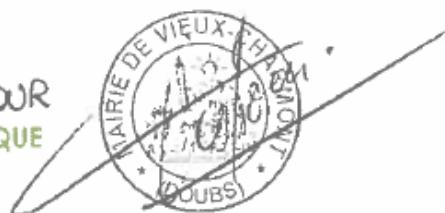


PIECE C6 – AVIS ET INSERTIONS

Prescrit par délibération du : 11/05/2015

Arrêté par délibération du : 14/04/2025

DATE ET VISA
de J31 M/2025
de faire, HF DUPOUR
DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE



Cabinet d'urbanisme DORGAT

3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



Cabinet d'environnement PRELUDE

30 Rue de Roche
25360 NANCRAY
03.81.60.05.48
contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Lancement et ouverture d'enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'élaboration du PLU a été prescrite, puis arrêté par délibération du 14/04/2025. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025 suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation est joint au dossier d'enquête.

Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU afin de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crépon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée.

Les informations environnementales se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. Le projet de PLU a été soumis à évaluation environnementale et à l'avis de la DREAL, laquelle a rendu un avis tacite le 14/08/2025. Cet avis, joint au dossier d'enquête publique, est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et disponible sur le site internet de la MRAE.

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement.

À cet effet, M. Gérard NERICH a été désigné en qualité commissaire enquêteur titulaire par madame la Présidente du tribunal administratif de Besançon (décision n° E 25000097/25 du 27/10/25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 09 heures 00 au 08/01/2026 à 16 heures 00, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Vieux-Charmont :

- le lundi 1^{er} décembre 2025 de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 09h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique complet peut être consulté, pendant la durée de l'enquête :

- en mairie de Vieux Charmont, aux jours et heures habituels d'ouverture :
- les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00, en format papier ou par l'intermédiaire d'un poste informatique dédié.
- sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible du 01/12/2025 à 09 heures 00 au 08/01/2026 à 16 heures 00 en version papier en mairie de Vieux-Charmont, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être formulées :

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>
- Par mail à l'adresse : enquete-publique-6874@registre-dematerialise.fr
- Par courrier adressé au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire enquêteur – Mairie – 39 rue de Belfort - 25600 Vieux-Charmont

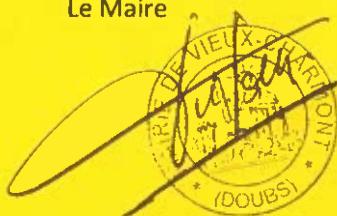
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi à la Préfecture ainsi qu'à la Sous-Préfecture de Montbéliard, aux jours et heures habituelles d'ouverture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient à la disposition du public, sur rendez-vous, pour les demandes éventuelles de précisions.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

Le Maire



EPREUVE

Commande n° **25377151**

Ordre n° **479081700**

Dates de parution	14/11/2025, 05/12/2025
Zones / Départements	LERQTDD25 (LER - D25 Doubs)
Rubrique	annonces légales et judiciaires - Avis - Avis administratifs - enquête publique
Code postal	25600 - VIEUX CHARMONT
Annonceur	0972016 - MAIRIE DE VIEUX CHARMONT
Opérateur création	MOHRSYERV
	Opérateur modification

479081700

COMMUNE DE VIEUX CHARMONT

Enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (dit PLU)

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'élaboration du PLU a été prescrite. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025.

Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU afin de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crépon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée.

Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La DREAL a rendu un avis tacite le 14/08/2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Gérard NERICH, qualité de commissaire enquêteur titulaire, a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon (25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 9h00 au 08/01/2026 à 16h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne, à la Mairie de Vieux-Charmont, les observations du public :

- le lundi 1er décembre 2025 de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 09h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- Sous format papier à la mairie de Vieux-Charmont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00.

- Sur un poste informatique dédié, mis à la disposition du public, à la mairie de Vieux-Charmont pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de Vieux Charmont (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être formulées dans les conditions suivantes :

- Par courrier papier : Mr le commissaire enquêteur - Mairie de Vieux Charmont - 39 rue de Belfort - 25600 Vieux-Charmont

- Sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874>

- Par mail : enquete-publique-6874@registre-dematerialise.fr

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la sous-préfecture de Montbéliard et à la Préfecture durant une année.

Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874>

Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient sur rendez-vous à la disposition du public pour les demandes de précisions éventuelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **TCN121657, N°2025-8475**
Nom du support : **LA TERRE DE CHEZ NOUS**
Département : **25**
Date de parution : **05/12/2025**
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 10 Novembre 2025

La directrice,

Société Comtoise d'Edition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préfigurer de la mise en page effective dans le support concerné.

LA TERRE DE CHEZ NOUS du 05/12/2025

Commune de Vieux Charmont

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'éaboration du PLU a été prescrite. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025.

Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU et de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crépon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée. Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La DREAL a rendu un avis tacite le 14/08/2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Gérard NERICH, qualité de commissaire enquêteur titulaire, a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon (25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 9h au 08/01/2026 à 16h. Le Commissaire Enquêteur recevra en personne à la Mairie de Vieux-Charmont, les observations du public :

- le lundi 1er décembre 2025 de 9h à 11h,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :
• Sous format papier à la mairie de Vieux-Charmont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00.

• Sur un poste informatique dédié, mis à la disposition du public, à la mairie de Vieux-Charmont pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

• Sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de Vieux-Charmont (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions peuvent également être formulées dans les conditions suivantes :

• Par courrier papier : Mr le commissaire enquêteur - Mairie de Vieux Charmont - 39 rue du Belfort - 25600 Vieux-Charmont

• Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

• Par mail : enquete-publique-6874@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la sous-préfecture de Montbeliard et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6874>. Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient sur rendez-vous à la disposition du public pour les demandes de précisions éventuelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Référence annonce : **TCN121656, N°2025-8474**
Nom du support : **LA TERRE DE CHEZ NOUS**
Département : **25**
Date de parution : **14/11/2025**
Objet : Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 10 Novembre 2025

La directrice,

Société Comtoise d'Edition et d'Information s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait préfigurer de la mise en page effective dans le support concerné.

LA TERRE DE CHEZ NOUS du 14/11/2025

Commune de Vieux Charmont

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'éaboration du PLU a été prescrite. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025.

Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU et de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crépon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée. Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La DREAL a rendu un avis tacite le 14/08/2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, M. Gérard NERICH, qualité de commissaire enquêteur titulaire, a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon (25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 9h au 08/01/2026 à 16h.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne à la Mairie de Vieux-Charmont, les observations du public :

- le lundi 1er décembre 2025 de 9h à 11h,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- Sous format papier à la mairie de Vieux-Charmont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00.

• Sur un poste informatique dédié, mis à la disposition du public, à la mairie de Vieux-Charmont pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

• Sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de Vieux-Charmont (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations et propositions peuvent également être formulées dans les conditions suivantes :

• Par courrier papier : Mr le commissaire enquêteur - Mairie de Vieux Charmont - 39 rue du Belfort - 25600 Vieux-Charmont

• Sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

• Par mail : enquête-publique-6874@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la sous-préfecture de Montbeliard et à la Préfecture durant une année. Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique <https://www.registre-dematerialise.fr/6874>. Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient sur rendez-vous à la disposition du public pour les demandes de précisions éventuelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.

SCI DES JARDINS DU VAL D'AMOUR

Société Civile Immobilière
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 5 Rue de la Louvotière
25440 LIESLE
487 426 769 RCS BESANCON

Le 3 novembre 2025, l'Assemblée a pris acte du décès de M. Christophe FONTA survenu le 20 novembre 2012 et a nommé en remplacement M. Jean-Baptiste FONTA et M. Benjamin FONTA demeurant 3 Rue du Pré Jacquin 39350 SALIGNEY en qualité de co-gérants. Mention sera faite au RCS de BESANCON.

MG CONSTRUCTION

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 rue de l'Eglise
25390 FUJANS
901 774 042 RCS BESANCON

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance

FEUVRIER

Société par actions simplifiée
Au capital de 569,360 €
Siège social : MAMIROLLE (25620)
Zone Industrielle des Quatre Vents
309 785 848 RCS BESANCON

Suite aux décisions de l'associé unique du 25 novembre 2025, il a été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société CAC AUDIT SARL, ayant son siège à SAUSSHEIM (68390) 1, rue de Bretagne.

Pour Avis, Le Gérant

SELARL REFLEX NORD FRANCHE-COMTE

Avocats Associés
1 bis Avenue de la Laurence
à BELFORT

EXTRAIT DE REQUETE A FIN DE DECLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 8 septembre 2025, vue au Parquet et visée le 29 octobre 2025 par Jessica VONDERSCHER, Procureur, La Société Civile Professionnelle de notaires RIGOLET-NOEL-ZURCHER-HECHT-CAULLET, dont le siège social est à 90000 BELFORT, 1 rue de Morimont, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés audit siège, ayant pour avocat le SELARL REFLEX NORD FRANCHE-COMTE, représentée par Maître Richard BELIN, Avocat au Barreau de BELFORT, y demeurant 1 bis Avenue de la Laurence, A déposé auprès du Tribunal Judiciaire de BELFORT une requête à fin de déclaration d'absence de : Madame Martine TISSIER, née le 15 juin 1954 à DIJON (21), de nationalité française. Qui a cessé de paraître à son dernier domicile depuis le mois d'octobre 2000, étant sans domicile connu depuis cette date.

BELFORT, le 28 NOVEMBRE 2025
Richard BELIN, Avocat.

CHANGEMENT DE NOM

Mme POIRIER EP. LAMRIS Anais Camille, demeurant 13 rue René Jacques Lavy 25230 SELONCOURT née(e) le 21/06/1998 à 25400 AUDINCOURT (25) dépose une requête auprès du Garde des Sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique, celui de LAMRIS.

BOURBIER

Avis est donné de la constitution d'une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : Objet social : en France et à l'étranger, l'achat, la vente et le négoce de planches et supports en toutes matières, personnalisés ou non, destinés à tout événement, et plus généralement de tous articles textile et objets y afférents, l'organisation et la commercialisation d'événements et manifestations Capital social : 400 Euros Siège social : 76 B Grande Rue, 25160 REMORAY-BOUJEONS Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BESANCON

Président : Monsieur Jordan GAUTHIER, demeurant à REMORAY-BOUJEONS (Doubs), 76 B Grande Rue Directeur Général : Monsieur Maxime TROUTET, demeurant à PONTARLIER (Doubs), 8 rue de la Gare Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à un cessionnaire n'ayant déjà la qualité d'associé et qui que soit son degré de parenté avec le cédant, qu'avec le consentement d'un ou plusieurs associés représentant au moins les trois quarts des actions.

Pour avis, le représentant légal.

AVENIR VERANDAS

Société à responsabilité limitée
au capital de 250 000 euros
porté à 400 000,00 euros
Siège social : 1 rue Simone de Beauvoir, 25110 BAUME LES DAMES 500 885 595 RCS BESANCON

Par décision du 27 Novembre 2025, l'Associé Unique a décidé une augmentation du capital social de 150 000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Capital social : 250 000 euros
Nouvelle mention :
Capital social : 400 000 euros
Pour avis, la Gérance

SELARL PHARMACIE DU VAL D'USIERS

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine au capital de 5 000 euros
Siège social : 3022 Route du Val 25520 VAL D'USIERS

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VAL D'USIERS du 17 novembre 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SELARLPHARMACIE DU VAL D'USIERS

Siège social : 3022 Route du Val, 25520 VAL D'USIERS

Objet social : l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14 du Code de la Santé Publique) par l'intermédiaire de son associé unique, ou de sa collectivité d'associés ou certains d'entre eux.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Sybille BELPOIS et Monsieur Benjamin VERMOT, demeurant ensemble 2 rue de la Corvée, 25520 VAL D'USIERS, assurent la gérance

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BESANCON. Pour avis La Gérance

ESPACE PARTENAIRE 90

SCI
Capital social : 1000 euros.
Siège social : Novotel Centre Atria 1 Avenue DE L'ESPERANCE, 90000 BELFORT
920 538 907 RCS de Belfort

GÉRANT

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 11 novembre 2025, à compter du 11 novembre 2025, les associés ont pris acte de la modification de la gérance de la société : - Monsieur Olivier BESANCON, demeurant 8 AVENUE MARC ANTOINE LA VIE, 90400 Darjoutin en remplacement de Monsieur Kevin COURTOT. Mention sera portée au RCS de Belfort.

BMO

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 3 000 euros
Siège social et de liquidation : 23D Chemin de Palente 25000 BESANCON SIREN 891 692 568 RCS BESANCON

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par décision du 20/11/2025 au 23D Chemin de Palente 25000 BESANCON, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Julien BAILLY, demeurant 23D Chemin de Palente 25000 BESANCON, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au GTC de BESANCON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution du GFA : « DE L'AUBE ». Capital variable : Capital initial de 1 000 €, pour un capital minimum de 200 €. Siège social : 5, Route de Mazerolle – 25170 ADEUX.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS. Objet : la propriété, la jouissance, l'administration, par dation à bail, de tous biens et droits immobiliers à usage agricole et de tous bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à leur exploitation, ainsi que tous immeubles par destination se rattachant à ces mêmes biens, dont le groupement aura la propriété par suite d'apport ou d'acquisition et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du groupement et ne soient pas inconciliables avec la législation régissant le présent Groupement Foncier Agricole. Gérance : Monsieur Aurélien MINARY demeurant 1, Chemin de l'Eglise à RECOLOGNE

(25170) et Monsieur Baptiste CHARMOILLE demeurant 7, Route de Mazeolle à ADEUX (25170) sont nommés en qualité de premiers gérants du groupement. Immatriculation : RCS de BESANCON – Cession de parts : les parts ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.

Pour avis, La gérance

SAS ACTIS

8 rue Madeleine Brès
25000 BESANCON

BIGUENET

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée

au capital de 10 000 euros

Siège social : 9 rue Tridard 25430 SANCEY

439 237 124 RCS BELFORT

TRANSFORMATION

Aux termes de décretions constatées dans un procès-verbal en date du 05 novembre 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur David BIGUENET.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur David BIGUENET, demeurant 7 Hameau de Voître 25430 SANCEY.

Pour avis, La Gérance.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

LE VENDREDI 23 JANVIER 2026 A 10 H AU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BESANCON - 1 Rue Mégevand – Salle C - 25000 BESANCON

• COMMUNE DE HOUTAUD (25300) – 36 B, Grande Rue :

Dans un ensemble immobilier en copropriété dénommée « Résidence Isadora », en bon état d'entretien, figurant au cadastre section AB n° 191, lieudit « 36 GRAND'RUE », les lots 6 - 7 - 13 et 24, à savoir :

- un appartement (lot 6), présentant une surface privative de 73,94 m², constitué :

- d'un couloir
- d'un WC
- d'une salle d'eau
- de deux chambres
- d'une cuisine/séjour
- d'un salon mansardé
- d'un balcon

- un garage (lot 7)
- une cave (lot 13)

- un emplacement de parking (lot 24)

L'appartement est vide de tout occupant depuis fin novembre.

SUR LA MISE À PRIX DE 80.000,00 € Une visite sera organisée sur place par la SCP CREMMLÉ BOCKSTALLER-CREMMLÉ, commissaires de justice à PONTARLIER, le 9 janvier 2026 à 14 h 00.

Pour tous renseignements s'adresser au :

1. Greffe du Tribunal Judiciaire de BESANCON où le cahier des conditions de vente peut être consulté

2. Cabinet d'Avocats Aj cahier des conditions de vente peut être consulté sur le site : avocentes.fr/cabinet/temyn-alitali-gros-carpele-denmat-besancon

3. Les enchères doivent être obligatoirement portées par un avocat du Barreau de BESANCON SELARL AITALI-GROS CARPI - LE DENMAT - de BUCY - BECHARI

BLS BIKE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège social : 8 rue des Jonchets 25720 AVANNE-AVENAY

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à BESANCON du 27/11/2025, il a été constitué une Société par actions simplifiée dénommée BLS Bike dont le siège est 8 rue des Jonchets 25720 AVANNE-AVENAY la société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. Le capital social s'élève à 1 000 €, et la société a pour objet :

- La vente de vélos neufs, destockage et reconditionnés, équipements, réparation... location courte, moyenne et longue durées ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et

immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;

- S'agissant de la transmission des actions, la cession des actions de l'associé unique est libre.

A été nommé président de la SASU BLS Bike, Rémi MOUGENOT, associé unique, demeurant 8 rue des Jonchets 25720 AVANNE-AVENAY.

La Société sera immatriculée au RCS de BESANCON.

POUR AVIS, Le Président

sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête public [https://www.registre-dem](https://www.registre-dematerialise.fr/6874)

Avis publics

COMMUNE DE VIEUX CHARMONT

Enquête publique portant sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (dit PLU)

La municipalité rappelle que par délibération en date du 11/05/2015 l'élaboration du PLU a été prescrite. Par arrêté n°16, en date du 07/11/2025 le Maire a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique portant sur le dossier de PLU arrêté en date du 14/04/2025. Les caractéristiques principales du projet portent sur l'élaboration du PLU afin de prendre acte de la suppression du Plan d'Occupation des Sols et le retour au Règlement national d'urbanisme. Le projet s'intègre dans un rapport de compatibilité avec les normes législatives, réglementaires et supra communales applicables sur le territoire, notamment sur les objectifs de modération de la consommation de l'espace institués par la Loi Climat et résilience et les perspectives de développement affichées par le SCOT. Le projet de PLU prévoit l'accueil d'une population nouvelle à travers une offre de logements mobilisée au sein de la ZAC du Crêpon et des capacités de densification (sans ouverture de zones à urbaniser). Le projet prévoit ainsi un développement modéré intégralement orienté sur le développement intramuros.

Le dernier grand volet du PLU emporte préservation et protection du patrimoine architectural, paysager, naturel et écologique du territoire et prévoit en conséquence une réduction de la constructibilité sur certaines parties du territoire, tant urbain via la préservation des poumons verts végétalisés, et agricole au sein des principaux corridors écologiques. Cette liste n'est pas limitative puisque le PLU emporte la création d'orientation d'aménagement et de programmation, et de secteurs de fonds de jardins à la constructibilité encadrée.

Le projet de PLU est soumis à évaluation environnementale, les informations se rapportant à l'élaboration du PLU sont disponibles dans l'évaluation environnementale et le résumé non technique. La DREAL a rendu un avis tacite le 14/08/2025 joint au dossier d'enquête publique (consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la MRAE).

Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. A cet effet, M. Gérard NERICH, qualité de commissaire enquêteur titulaire, a été désigné par le Tribunal Administratif de Besançon (25). Madame Patricia OLIVARES a été désignée en qualité de commissaire enquêteuse suppléante.

L'enquête se déroulera en mairie pendant 39 jours consécutifs, du 01/12/2025 à 9h00 au 08/01/2026 à 18h00.

Le Commissaire Enquêteur recevra en personne, à la Mairie de Vieux-Charmont, les observations du public :

- le lundi 1er décembre 2025 de 09h00 à 11h00,
- le mercredi 10 décembre 2025 de 09h30 à 11h30,
- le jeudi 18 décembre 2025 de 13h30 à 15h30,
- le lundi 22 décembre 2025 de 9h30 à 11h30,
- le jeudi 8 janvier 2026 de 13h30 à 16h00.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté pendant la durée de l'enquête :

- Sous format papier à la mairie de Vieux-Charmont, siège de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, ainsi que les mercredis de 8h30 à 12h00.

- Sur un poste informatique dédié, mis à la disposition du public, à la mairie de Vieux-Charmont pendant les jours et heures habituels d'ouverture.

- Sur le site internet dédié à l'enquête publique à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874/>

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions éventuelles pourront être consignées sur un registre d'enquête publique disponible en mairie de Vieux Charmont (version papier), aux jours et heures habituels d'ouverture.

Les observations et propositions peuvent également être formulées dans les conditions suivantes :

- Par courrier papier : Mr le commissaire enquêteur -

Mairie de Vieux Charmont - 39 rue de Belfort - 25600 Vieux-Charmont

- Sur le registre dématérialisé :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874>

- Par mail : enquete-publique-6874@registre-dematerialise.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la sous-préfecture de Montbéliard et à la Préfecture durant une année.

Une copie dématérialisée sera également disponible sur le site internet du registre d'enquête publique

<https://www.registre-dematerialise.fr/6874>

Le Conseil Municipal pourra également décider d'approuver l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.

Monsieur HF DUFOUR, Maire de Vieux-Charmont, responsable du projet, se tient sur rendez-vous à la disposition du public pour les demandes de précisions éventuelles.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire jusqu'à la clôture de cette dernière.

479081700

Vie des sociétés

Constitutions de sociétés

JACAUTECHAUX

SCI au capital de 10 000 €
Siège social : 18 Route de Pontarlier
25210 BONNETAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 01/12/25 à BONNETAGE, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : SCI DENOMINATION : JACAUTECHAUX

SIEGE : BONNETAGE (25210) - 18 Route de Pontarlier

OBJET : L'acquisition d'immeubles et/ou droits immobiliers à usage commercial, professionnel ou d'habitation et de tous droits de jouissance en vue de la location. La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et plus particulièrement de toutes participation dans toutes sociétés. L'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover. L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire. La participation de la Société, directe ou indirecte, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
GERANCE : Gilles JACOULOT demeurant à BONNETAGE (25210) - 18 Route de Pontarlier IMMATRICULATION : RCS de BESANCON
Pour avis, Le Gérant

482346200

HB SASU

Avis de constitution

Par acte SSP du 26/11/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HB SASU

Objet social : L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Siège social : 9A GRANDE RUE 25260 Colombier-Fontaine.

Capital : 1000 €

Durée : 99 ans

Président : M. BABAT BISAR, demeurant 13 rue Renaud de Bourgogne 25200 Montbéliard

Admission aux assemblées et droits de votes : Article 20

Clause d'agrément : Cession libre dans tous les cas

Immatriculation au RCS de Belfort

482330800

Clôture de liquidation

ROUX PHILIPPE

SARL en liquidation

au capital de 47 000 euros

Siège social et de liquidation : 47 D rue d'Audincourt
25230 SELONCOURT
RCS BELFORT 502 457 898

AVIS DE PUBLICITÉ

Par AGO du 20.11.2025, les associés après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30.09.2025, donné quittance au liquidateur, M. Nicolas ROUX demeurant 2 rue des Jardins 25230 SELONCOURT, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de Belfort. Mention sera faite au RCS de BELFORT

Pour avis,

482198800

Le portail
d'avis de marchés publics
le plus complet du web

- Plus de 20.000 appels d'offres en cours
- 100% gratuit
- Alertes par email

25B20

ebra
GROUPE

Marchés publics

Agir en Proximité avec
les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce
legaleserv@ebraservices.fr

Pour tout conseil

03 83 59 09 58 alj@ebra.fr